



## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE TALMONTIERS DU 20 OCTOBRE 2023

<b>Date de convocation</b> 16/10/2023
<b>Date d'affichage</b> 16/10/2023
<b>Nombre de conseillers</b>
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11

Le 20 octobre deux mil vingt-trois, à 18h05, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame COCHET Brigitte, Maire.

### Présents :

M. RIBIERE Jean-Paul, adjoint, M. BRULE Philippe, adjoint, Mme MOREL WARE Gaëlle adjointe, Mme DJIDEL Khaoukha, M. NDJIKESSI Thierry, , Mme CHARLET Viviane, M. DE-GEITERE Ulysse, M. LECOCQ Nicolas, M. DELENCLOS Gérard, M. KALWAK Johnny

### Absents Excusés :

### Absents

M. CRETAINE Thomas – M. VALLEE Gérard

Désignation du secrétaire de séance : Mme Viviane CHARLET  
Mme Viviane CHARLET est nommée secrétaire de séance.

Madame Le Maire souhaite que nous remercions le Conseil Départemental pour l'obtention des subventions pour le remplacement des 113 lanternes dans la commune.

## 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

---

Madame Le Maire demande l'approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal

***Adoptée à l'unanimité***

## 2 – SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE - Rapport d'activités 2022

---

Madame Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2022.



Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé et après en avoir délibéré :

- Prend acte du rapport d'activités 2022 au Syndicat d'Énergie de l'Oise

***Adopté à l'unanimité***

### **3 – CONVENTION PARTICIPATION FRAIS RASED – ACTUALISATION DE LA CONVENTION**

---

La participation financière à verser au Réseau d'Aides Spécialisées est fixée au prorata du nombre d'élèves fréquentant les écoles des communes concernées.

Cette participation sera versée comptablement au crédit de la Commune du Coudray-Saint-Germer qui gèrera les fonds collectés et fera face aux dépenses générées par le fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées.

A charge pour les communes concernées de reverser à la Commune du Coudray-Saint-Germer la quote-part au prorata des enfants scolarisés.

La Commune du Coudray-Saint-Germer nous demande l'actualisation de la convention de participation aux frais RASED

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer l'actualisation de la convention.

***Adopté à l'unanimité***

### **4 – INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRAY**

---

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la délibération du conseil communautaire en date du 29 juin 2023, la communauté de communes du pays de Bray (CCPB) nous demande notre approbation sur la présente convention.

La convention prend effet au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et est consentie jusqu'au 30 juin 2026.

Celle-ci a pour objet de définir les modalités de la mise à disposition du service urbanisme mutualisé auprès de la commune, représentée par son maire dans le domaine des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune conformément à l'article R 422-3 du Code de l'Urbanisme.



Modalités financières :

Ce coût se décompose en deux parties :

- Un forfait annuel calculé en fonction du nombre d'habitants de la commune (source INSEE) à hauteur de 1.50 € par habitant
- Tarification à l'acte :
  - Certificat d'Urbanisme d'information = 31 €
  - Certificat d'Urbanisme opérationnel = 61 €
  - Déclaration Préalable = 107 €
  - Permis de Construire = 153 €
  - Permis de Construire – autre = 230 €
  - Permis de Démolir = 123 €
  - Permis d'Aménager = 307 €

Madame Le Maire propose à son Conseil Municipal que la Commune conserve l'instruction des certificats d'Urbanisme d'information et les déclarations Préalables (déclarations de clôture, de modification d'aspect extérieur des constructions existantes sans changement de destination).

Madame Le Maire demande à son Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention pour approbation.

***Adoptée à l'unanimité***

## **5 – PRISE DE POSITION SUR LE MODE D'ENERGIE FUTUR DE LA COMMUNE**

---

Madame Le Maire expose à son Conseil Municipal que la Préfecture nous demande de nous positionner sur nos choix futurs en matière d'énergies renouvelables dans la commune.

Madame WARE propose de diffuser un questionnaire pour connaître la position de la population. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

***Adoptée à l'unanimité***



## 6 – POSITIONNEMENT SUR LE PROGRAMME BIODECHETS

---

Monsieur Nicolas LECOCQ expose au Conseil Municipal son document de travail sur les principes de mise en place d'un programme de collecte et de gestion de proximité des biodéchets sur la commune de Talmontiers.

Cette note a pour objet de présenter le projet d'étude et d'investissement pour l'achat et la mise en œuvre d'installations et équipements nécessaires à la collecte et au compostage des biodéchets sur la commune de Talmontiers.

L'obligation légale est issue de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte anti-gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC). Elle impose aux communes à compter du 1er janvier 2024 de mettre à disposition des administrés des solutions de compostages individuels ou collectifs permettant d'y déposer les biodéchets qui ne seraient plus ramassés par les services collectifs.

La commune propose une solution de compostage collectif pour répondre à l'obligation légale, bénéficier des subventions actuelles pour sa mise en place et sensibiliser ses administrés au respect de l'environnement et au tri des ordures.

A l'avenir et en fonction des demandes de la Préfecture, il sera proposé aux administrés d'établir un choix entre le collectif et l'individuel.

***Adoptée à l'unanimité***

### INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES :

---

- Menus de la cantine
- Installation de la machine à pains
- Mise en place cours d'anglais adultes par le Centre Social Rural
- Dysfonctionnement des feux tricolores
- Formation logiciel cimetière
- Remerciements à Viviane Charlet et Philippe Brulé pour les remplacements cantine / garderie
- Nouveau site internet
- Soirée Beaujolais
- Reprise du « café du samedi »
- Finalisation du dossier SMOTHD
- Intervention de Mr WATTIER pour son association
- Intervention de Mr Bouville pour nuisance

***L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19H50***

Le Maire,  
Brigitte COCHET

